



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Volume 4, Numéro 3, Juin 2026

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>



<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>



<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>



<https://www.ajol.info/index.php/akiri>



[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)



<https://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor : SJIF 2026 : 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814**ISSN-P: 3006-306X**

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roal, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître de Conférences, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

OAJI: <http://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor: SJIF 2026: 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **The Utopias of Toni Morrison's Paradise**
SORO Dolourou..... 1-11
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.1>
2. **Abjection and Desire: A Feminist Reading of Sarah Kane's Phaedra's Love and Eugene O'Neill's Mourning Becomes Electra**
Wandja Fatoumata TUO & Ouana Alassane SEKONGO..... 12-24
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.2>
3. **Émergence du sujet féminin et esthétique de l'oralité dans Their Eyes Were Watching God de Zora Neale Hurston**
Zié Bi Golé Eugène KOFFI & Bi Zoh Elisée GOLE..... 25-37
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.3>
4. **Black Renaissance and Baraka's Legacy**
Yao Katamatou Kouma..... 38-53
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.4>
5. **Influence des facteurs sociodidactiques sur l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais : cas du lycée Soundjata Keïta**
Yacouba Boubacar TOURE..... 54-66
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.5>
6. **Remote sensing monitoring and assessment of oil pollution from 2015 to 2020 in the Gulf of Guinea: The case of the two Congos and the Cabinda region (Angola)**
Marius MASSALA MBINDZOUKOU..... 67-81
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.6>

Études hispaniques

7. **El "muro de la vergüenza" en Chambacú, corral de negros de Manuel Zapata Olivella: entre opresión y expresión de la libertad**
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 82-94
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.7>

Lettres Modernes

8. **Le fragmentaire : les modalités d'un mécanisme dramaturgique du théâtre d'Aristide Tarnagda**
Kan Mathieu KOUASSI 95-109
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.8>
9. **Poétique de la migration et reconfiguration postcoloniale du roman africain francophone chez Maurice Bandaman**
Kagnon Brahim SANOGO..... 110-124
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.9>

- 10. Migration et développement local dans le roman africain francophone**
Koudougou Frédéric KONTOGOM..... 125-138
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.10>
- 11. Écrire, créer et diffuser le théâtre de commande d'intervention sociale**
ZAGRÉ Issa..... 139-154
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.11>
- 12. Le sacré au risque de la déconstruction ou le discours de la
« désédéification » dans galerie infernale de Jean-Marie Adiaffi**
Zana Karim SORO..... 155-168
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.12>
- 13. La pratique stylistique à l'œuvre dans « larmes en pleurs »,
extrait de la mère rouge de C. Marshall Kissy**
Aby Emmanuel AKADJÉ..... 169-182
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.13>
- 14. Quête de l'altérité et dialogue interculturel dans l'attentat
de Yasmina Khadra : se réconcilier au-delà des extrêmes
et des frontières identitaires ?**
Mamadou KONATE..... 183-196
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.14>

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET ARCHITECTURE

Sciences du langage et de la communication

- 15. Essai de sémantique des mots onomatopéiques et idéophoniques**
Koffi Joël KOUAKOU & Koffi Yéboua Vincent KOUASSI 197-210
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.15>
- 16. Les difficultés des situations de transfert en activités de langage
et lecture à l'école élémentaire**
Oumar DIA..... 211-231
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.16>
- 17. Débats citoyens et vie sociopolitique en Côte d'Ivoire
à l'ère du numérique**
Konan Zagoh Martial YAO & Olive-Martial Kokoi ASSEU 232-248
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.17>

Architecture & urbanisme

- 18. Planifier, aménager et bâtir des « villes en mouvements » au Sahel :
cas de la ville moyenne de Pouytenga au Burkina Faso**
Pougwendé Léandre GUIGMA..... 249-273
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.18>

SCIENTES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

19. Relire Cheikh Anta Diop : pour une critique historiographique
de son assimilation à l'afrocentrisme
Yves Victor NGONO..... 274-295
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.19>
20. L'immigration libano-syrienne en AOF : des abords des Rivières
du Sud à la constitution d'une diaspora robuste (XIX^e-XX^e siècles)
Abdou Karim TANDJIGORA..... 296-316
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.20>
21. L'histoire des Oubi, un peuple de l'ouest ivoirien peu connu,
des origines à la période coloniale
TOURE Tiegbe & GNETO Gbakre Jean-Patrice..... 317-330
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.21>
22. Les arts plastiques contemporains burkinabè entre défis et survie
Hyacinthe SANDWIDI, Adama TOURÉ & Patrick KABRÉ..... 331-348
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.22>
23. Engagement des associations musulmanes dans la promotion
du don de sang au Burkina Faso (1997-2025)
Aboubakar Sidiki SEGDA & Adama KABORE..... 349-365
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.23>
24. Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) au Mozambique
et en Côte d'Ivoire : une approche des mobilités post-conflit
KOUASSI Tehua Maizan & KOUASSI Noël Zouzou..... 366-384
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.24>
25. Les « choses-dieux » chez les peuples de l'Est du Cameroun :
matérialité du sacré et ontologies religieuses
Jeannette Sylvie PILO ATTA..... 385-405
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.25>
26. La musique traditionnelle au Burkina Faso à l'épreuve
des dynamiques sociales : cas de la musique des Lyèla
de la Province du Sanguié
Emmanuel BAYALA & Jean Célestin KY..... 406-420
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.26>
27. La diplomatie culturelle de la Côte d'Ivoire (1959-2021) :
genèse, recompositions et enjeux d'un soft power africain
Amenan Félicité Nadège DJAHA & Bakary TRAORÉ..... 421-440
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.27>
28. L'impact de la présence de l'école occidentale sur les institutions
de formation traditionnelles chez les Djimini, 1903-1960
Drissa COULIBALY..... 441-453
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.28>

- 29. Les confréries religieuses au Sénégal : un facteur de solidarité et de cohésion sociale**
Sadibou SEYDI..... 454-467
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.29>
- 30. L'État dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien en Côte d'Ivoire**
Fatoumata BAMBA & Kiyali KONE..... 468-481
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.30>

Géographie

- 31. De l'eau impure à l'eau potable à Legaïn/Lallé dans la région du Mayo-Kebbi-Est au sud-ouest du Tchad**
BAYANG Sirbéle..... 482-495
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.31>
- 32. Analyse de l'engagement des populations dans la gestion des déchets plastiques sur les plages de la ville de Sassandra (Côte d'Ivoire)**
Youto Elodie Ama DOUBA..... 496-513
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.32>
- 33. Le marketing territorial, nouveau levier du développement territorial du département de Rufisque (Dakar/Sénégal)**
Moussa TAMBA, Abdourahmane Mbade SÈNE & Oumar SALL 514-530
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.33>
- 34. Évaluation des géopotentialités du département de Vavoua en faveur de la culture de l'anacarde à partir des SIG et l'analyse multicritère (AMC)**
Kopeh Jean-Louis ASSI..... 531-548
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.34>
- 35. La filière manioc : un levier d'autonomisation des femmes rurales dans la sous-préfecture de Djebonoua**
N'guessan Pascal KONAN, Watagaman Paul YEO,
Koffi Landry DIBY & Dhédé Paul Éric KOUAMÉ..... 549-564
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.35>
- 36. Filières d'approvisionnement et stratégies commerciales des produits alimentaires dans les marchés urbains de Ziguinchor (Sénégal)**
Yaya DIALLO, Djiby SOW, Sécou Omar DIEDHIOU & Oumar SY..... 565-582
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.36>
- 37. Perception des populations sur l'usage des passerelles piétonnes dans la ville de Bamako (Mali)**
Charles SAMAKE..... 583-598
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.37>
- 38. Récurrence des inondations à Bamako, impacts de l'aménagement de Diafaranako**
Adama SISSOKO & Moussa Mady KEITA..... 599-614
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.38>

- 39. La province gabonaise de la Nyanga comme espace-frontière :
logiques sociospatiales et mécanismes de la circulation des stupéfiants**
Poliny NDONG BEKA II & Joa-Méline MAGANGA BOUSSOUGOU..... 615-635
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.39>
- 40. Diagnostic de la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké
(Centre Côte d'Ivoire)**
Konan Norbert Koffi..... 636-653
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.40>
- 41. Impacts de la qualité de l'eau sur la santé des ménages à Koro, Mali**
Abdoulaye TOGO & Abdou BALLO..... 654-668
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.41>
- 42. Scolarisation au primaire dans la région du Gontougo
au nord-est de la Côte d'Ivoire : déterminants et
perspectives pour une scolarisation durable**
Kouadio Franck Olivier YAO, Tozan ZAH Bi & Ané Landry TANO..... 669-685
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.42>
- 43. Les marchés périphériques dans la connection de l'hinterland
agricole et la métropole Yaoundé**
Fridolin Brice Nicolas ATEKOA MBARGA..... 686-702
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.43>
- 44. Variabilité climatique et environnementale et incidence des infections
paludéennes en milieu urbain sahélien : cas des districts de sante
de Maroua (Extrême-nord, Cameroun)**
Daniel Valérie BASKA TOUSSIA, Maurice NDIKWE DOURWE &
François GONGA..... 702-720
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.44>
- 45. Le programme de « villagisation » dans l'Unité-SOCAPALM d'Eseka,
au Cameroun : Dynamiques des acteurs, pratiques socio-spatiales
et effets induits**
MBOUHNOUM Philippe Alexandre Emmanuel & NDJOGUI Thomas-Eric 721-742
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.45>
- 46. Défis et perspectives de formation des femmes dans les instituts
éducatifs du Département de Botro (Côte d'Ivoire)**
Maxime YAPI..... 743-757
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.46>
- 47. Polarisation urbaine des nuisances environnementales.
Les bruits et les odeurs dans le Grand-Libreville (Gabon)**
Jean-Kevin Aimé TSIBA..... 758-779
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.47>
- 48. Vulnérabilité des quartiers urbains face aux risques d'érosion
à Dikodougou (Côte d'Ivoire)**
SORO Seydou Kadodjomon..... 780-792
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.48>

- 49. The Bororo community: From the Decline of Pastoralism to the Challenges of Socio-economic Reintegration**
Sylvain TCHAGUI & Umaru HASSAN BUBA..... 793-809
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.49>
- 50. Activités artisanales et crise de l'assainissement urbain à Dimbokro (Centre de la Côte d'Ivoire)**
N'guessan Arsène KOUADIO & Akissi Ketsia KOIDJO..... 810-825
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.50>

Philosophie

- 51. La crise identitaire et l'apport de solution cartésienne pour la valorisation du droit humanitaire**
Kouassi Luc N'GOTTA..... 826-842
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.51>
- 52. Gouvernance des ressources naturelles et conflits intercommunautaires au Tchad : cas des conflits agriculteurs-éleveurs dans la sous-préfecture de Bologo/Tandjile-ouest**
OLAME HOUMINA Patrice..... 843-860
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.52>
- 53. Penser l'IA comme science auxiliaire en médecine avec Claude Bernard**
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 861-873
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.53>
- 54. La politique de l'équilibre régional au Cameroun : peut-on sortir de la controverse ?**
Gilbert Hippolyte MBENDA TOUM..... 874-892
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.54>
- 55. Parole de l'Être comme authenticité ek-sistentielle du Da-sein**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 893-910
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.55>
- 56. Travail, identité et reconnaissance dans la société de l'automatisation**
Bi Naga Landry BOTTY..... 911-918
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.56>
- 57. Orpaillage artisanal et migrations en Afrique : entre quête existentielle, crise écologique et exigence écosophique**
Méfègbé MÉITÉ..... 919-932
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.57>
- 58. Hobbes et les crises foncières en Afrique : cas de la Côte d'Ivoire**
Kouadio Louis N'GUESSAN..... 933-948
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.58>
- 59. De l'évidence à la pluralité : l'avènement des géométries non-euclidiennes comme rupture épistémologique**
Moctarou BALDÉ..... 949-961
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.59>

- 60. Architecture et urbanisme de l'Égypte pharaonique :
modèles du développement durable pour la Côte d'Ivoire**
Konan Lazard KOUADIO..... 962-977
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.60>
- 61. La liberté de philosopher à l'épreuve de la religion :
l'exemple de Fichte et Forber**
Julien YABRE..... 978-991
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.61>
- Anthropologie et sociologie**
- 62. Conservation of vegetated green spaces in the municipality
of Ouagadougou by 2050**
Roséline KAMBOULÉ, Pounyala Awa OUOBA &
Kpemame DJANKARI..... 992-1005
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.62>
- 63. Analyse du fonctionnement des structures socio-éducatives
en mode décentralisé dans le cercle de Bougouni/Mali**
Youssouf Kolon COULIBALY..... 1006-1020
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.63>
- 64. Usages sociaux des MILDA et bien-être des populations dans les
communautés rurales de côte d'ivoire : cas des populations de Djébonoua**
Kouakou Luc N'GOTTA & Koffi Dermane KOUAKOU..... 1021-1031
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.64>
- 65. « Travail des enfants dans le transport routier à Daloa :
cas des minibus » Centre-ouest Côte d'Ivoire**
Nawan Issouf OUATTARA & Issiaka KONE 1032-1047
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.65>
- 66. Propagation des discours haineux et éducation aux médias :
Responsabilité individuelle face au tribalisme et à
la cohésion sociale au Cameroun**
Paulette Mappi Dzukou..... 1048-1074
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.66>
- 67. L'accès par l'exception : Modélisation du processus de sécurisation
foncière des femmes en milieu rural ivoirien**
Walo Monique GRAH Epouse SARAKA..... 1075-1092
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.67>
- 68. Gouvernance informelle et expérience des usagers
face à l'absentéisme administratif dans le Gbêkê**
Zanga Aboudramane TOURÉ..... 1093-1107
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.68>
- 69. Savoirs endogènes, techniques innovantes et gestion des pathologies
du cacao : cas de Téapleu (ouest de la Côte d'Ivoire)**
Siaky Motihé KAMARA..... 1108-1125
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.69>

- 70. Assainissement productif et développement rural : analyse sociologique des enjeux économiques et environnementaux à Bouaflé**
 Jeannine Tchely GAUZE & YAPI Ellélé Aimé Marius..... 1126-1138
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.70>
- 71. Réseaux relationnels et recours maternels aux soins des enfants malnutris à Bouna (Côte d'Ivoire)**
 Kouassi Serge KOUADIO & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA..... 1139-1151
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.71>
- 72. Violences sexuelles en Centrafrique : disparités sanitaires territoriales et résilience des survivantes**
 Kassanabin Diakaridia Frédéric SILUE & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA...1152-1162
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.72>
- 73. Résistances et adaptations en contexte précaire : logiques de l'auto-emploi des jeunes conducteurs de taxis-motos à Bangui**
 Hyacinthe Anicet BEKPA..... 1163-1179
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.73>

Psychologie

- 74. Épisodes suicidaires en milieu universitaire : causes motivationnelles et stratégies de résilience chez un échantillon de huit étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny**
 Kinanya Donatien TOURE, BA Néné TRAORE,
 KONE née YEO Lokotianwa Sali & Grace Daniella AMAKON..... 1180-1201
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.74>

Criminologie

- 75. Enjeux de pouvoir et Gestion de risques miniers dans la carrière de Kalukuluku, à Lubumbashi**
 MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1202-1217
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.75>

Science de l'éducation

- 76. Manifestations de la pédagogie active dans les pratiques ordinaires des enseignants en classe de géographie**
 Mamadou THIARE & Ismaila MBODJI..... 1218-1236
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.76>
- 77. Jeux sérieux et humanité numérique : Vers une éducation contextualisée en Afrique**
 THIAM Aboubekr, MAIGA Alhoudourou,
 DIOP Alassane & HOTTE Richard..... 1237-1252
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.77>
- 78. Les obstacles de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Tchad »**
 Ali Moussa & Ousmane Hassane Ousmane..... 1253-1270
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.78>

- 79. Approche inclusive et différenciation pédagogique pour les apprenants de l'école primaire burkinabè présentant un bégaiement**
Dasmané MOGMENGA, Oumou DIALLO &
Wenkuuni Désiré POUDIOUGO..... 1271-1284
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.79>

Sciences juridiques et politiques

- 80. Les dynamiques des migrations climatiques en Afrique**
Saad CHAFIK..... 1285-1303
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.80>

Diagnostic de la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké (Centre Côte d'Ivoire)

Konan Norbert KOFFI

Département de géographie,

Université Alassane Ouattara,

Bouaké, Côte d'Ivoire,

Email : norbertkonankoffi.6@gmail.com

Date de soumission : 15-05-2026

Date de publication : 30-06-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.40>

Résumé

En Côte d'Ivoire, les mutations urbaines occasionnent une recomposition accélérée des espaces périurbains et accentuent les tensions foncières. À Bouaké, deuxième agglomération ivoirienne, la croissance démographique et l'extension urbaine compromettent l'efficacité des outils de régulation foncière. C'est dans ce contexte que cette étude vise à faire le diagnostic de la gestion foncière dans l'espace périurbain de Bouaké. La méthodologie de recherche s'appuie sur une approche documentaire et une enquête de terrain. L'enquête de terrain repose sur une observation participante, des entretiens avec les acteurs institutionnels et une enquête par questionnaire auprès de 318 chefs de ménage issus de huit villages périurbains. Les résultats révèlent une faible appropriation des lois foncières par les populations locales, caractérisée par des taux de compréhension de 41% de la loi sur le foncier urbain et 30 % de celle sur la loi sur le foncier rural. Ils soulignent aussi la persistance d'un pluralisme juridique marqué par la coexistence des droits coutumiers et des droits formels, source d'insécurité foncière. En outre, ceux-ci montrent une faible hiérarchisation des acteurs institutionnels et des insuffisances dans l'application des outils de planification. Ces dysfonctionnements contribuent à l'expansion de lotissements non maîtrisés et à l'occupation irrégulière des espaces périurbains.

Mots-clés : Périurbanisation, Planification urbaine, Acteurs fonciers, Régulation foncière, Ville de Bouaké

Diagnosis of land governance in the peri-urban area of Bouaké (Central Côte d'Ivoire)

Abstract

In Côte d'Ivoire, urban transformations are leading to a rapid reconfiguration of peri-urban areas and intensifying land-related tensions. In Bouaké, the country's second-largest city, population growth and urban expansion are undermining the effectiveness of land governance and regulatory mechanisms. Within this context, the present study aims to assess land governance in the peri-urban area of Bouaké. The research methodology combines a documentary review with field investigations. The fieldwork relied on participant observation, interviews with institutional stakeholders, and a questionnaire survey administered to 318 household heads from eight peri-urban villages. The findings reveal a limited understanding of land legislation among local populations, with comprehension rates of 41% for the Urban Land Law and 30% for the Rural Land Law. The results also highlight the persistence of legal pluralism, characterized by the coexistence of customary and statutory land tenure systems, which contributes to land insecurity. Furthermore, the study points to weak institutional coordination and

shortcomings in the implementation of planning instruments. These dysfunctions foster the proliferation of uncontrolled land subdivisions and the irregular occupation of peri-urban spaces.

Keywords : Peri-urbanization, Urban planning, Land stakeholders, Land regulation, City of Bouaké.

Introduction

La Côte d'Ivoire a, dès son indépendance poursuivi la stratégie foncière héritée de la colonisation (A. O. Bohoussou, 2008 : 17). Elle a ainsi maintenu un système de gestion foncière relevant exclusivement de l'État (N. B. Assi-Kaudjhis, 2016 : 36). Cette orientation a permis à l'État de constituer des réserves foncières et de se prémunir contre les occupations spontanées du sol (K. N. Koffi, 2020 : 35). Toutefois, dans un contexte d'urbanisation accélérée, la gestion centralisée a favorisé des occupations informelles et le déficit de logements décentes.

C'est ainsi qu'à partir de 1980, s'opèrent le désengagement étatique progressif du secteur du foncier et l'adoption de la politique de décentralisation (A. A. Adomon, 2015 : 70). Cette réforme a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs dans l'arène foncière. Il en résulte une absence d'aménagement foncier fiable et une urbanisation rapide (A. R. Gnankouen, 2021 : 49). Les zones périurbaines des villes ivoiriennes sont alors soumises à une expansion désordonnée et à une dégradation continue de leurs ressources foncières (K. R. Oura, 2012 : 3). À l'instar des villes de Côte d'Ivoire, Bouaké n'échappe pas à cette dynamique urbaine. Deuxième agglomération ivoirienne, elle a connu une extension spatiale rapide, passant d'une superficie de 29250 hectares en 2014 à 55700 hectares en 2020 (MCLAU, 2014 : 53, K. T. Bamba, 2025 : 55).

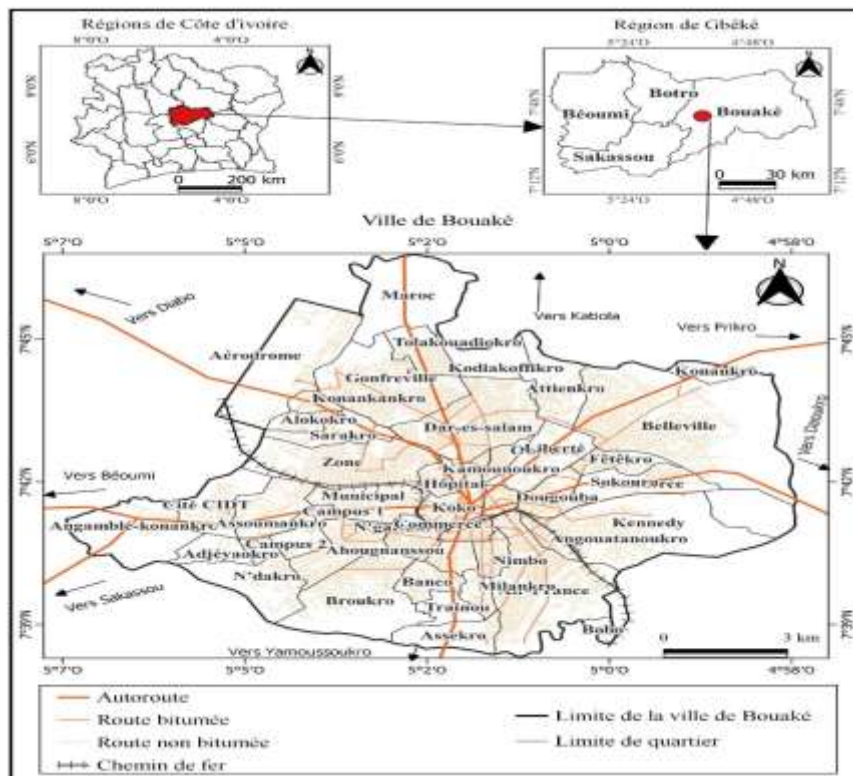
Cependant, la crise militaro-politique de 2002 a aggravé la situation foncière de Bouaké, en engendrant un vide prolongé de régulation. Son périurbain subit un grignotage des terres rurales périphériques et des ressources naturelles (K. R. Oura, 2020 : 2). L'espace urbain est donc passé de 37% en 2004 à 71% en 2024, réduisant les espaces boisés de 60,5 % à 27% (K. T. Bamba, 2025 : 105). Le mode de régulation du foncier y est contrarié par les différents enjeux liés à l'accès au foncier (K. N. Koffi et M. N. K. Yoman, 2020 : 178). Dès lors, quel diagnostic peut-on établir de la gestion foncière dans l'espace périurbain de Bouaké ? Ainsi, cette étude vise à faire un diagnostic de la gestion foncière dans l'espace périurbain de Bouaké. Celle-ci identifie les facteurs explicatifs de la déficience de la gestion foncière périurbaine à Bouaké d'une part et d'autre part, elle examine les manifestations de l'inefficacité de la politique foncière dans le périurbain de Bouaké. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle la gestion foncière périurbaine de Bouaké est inefficace du fait de la persistance des cadres juridiques et institutionnels contraignants.

1. Méthodes et outils de collecte de données

1.1. Présentation de l'espace d'étude

Cette étude est réalisée dans la ville de Bouaké représentée par la carte 1.

Carte 1 : Localisation de la ville de Bouaké en 2026



Source : CNTG, 2024

Réalisation : K. N. Koffi, 2026

La carte 1 indique la ville de Bouaké, chef-lieu de département de Bouaké et de région de Gbêkê. Elle est située au centre de la **Côte** d'Ivoire. Celle-ci se caractérise par une dynamique urbaine fulgurante. Sa superficie urbanisée est passée de 29250 hectares en 201 à 55700 à hectares en 2020 (MCLAU, 2014 : 53, K. T. Bamba, 2025 : 55). Cette localité se distingue par l'étalement urbain qui est engendré par le croit démographique. À cet effet, la population est passée de 177000 habitants en 1975 à 728733 habitants en 2021 (INS, 1975 ; INS, 2021 : 21). La ville est donc confrontée à une gestion foncière périurbaine inefficente, du fait d'une multiplicité d'acteurs fonciers aux intérêts divergents

1.2. Méthodologie de collecte de données

Cette étude repose sur une approche documentaire et une enquête de terrain. La recherche documentaire a consisté à la consultation d'ouvrages portant sur la gestion foncière. Ce travail s'est aussi appuyé sur les données fournis par (INS, 2021). Une analyse cartographique a été réalisée, afin de comprendre l'organisation de l'espace périurbain. Quant à l'enquête de terrain,

elle a été menée de décembre 2025 à février 2026. Elle a débuté par l'observation participante. Celle-ci est suivie d'entretiens effectués auprès des autorités politico-administratives et des leaders communautaires. Les questionnaires ont été administrés aux chefs de ménages. La méthode d'échantillonnage utilisée dans cette étude se décline en deux phases : le choix des villages périurbains et le choix des chefs de ménage. Le choix des villages repose sur la méthode de choix raisonné, en se référant aux critères (la typologie de l'habitat, la position géographique, l'attractivité et l'occupation foncière). Ainsi, 8 villages périurbains ont été investigués (Allokokro, Kotiakoffikro, Angamblé-Konankro, Diahonou, Assèkro, Bobo, Ouliénou, Kanhankro). Par ailleurs, cette méthode de choix raisonné est non probabiliste, puisqu'elle ne nécessite pas d'échantillon aléatoire. En outre, l'identification de l'échantillon des chefs de ménage a été établie, grâce à la technique d'échantillonnage stratifié proportionnel (6 % de chefs de ménage par village quartier), à partir des données du recensement de 2021. Celle-ci a permis de déterminer 318 enquêtés, répartis selon le principe de représentativité spatiale dans chaque village périurbain. Cette approche souple et sans contrainte préétablie a été privilégiée. Cette option se justifie par la multiplicité de ses avantages pratiques (la réduction des coûts et le gain de temps dans la collecte des données). Ainsi, le tableau 1 révèle le nombre de chefs de ménage enquêtés par village périurbain de la ville de Bouaké.

Tableau 1 : Répartition des chefs de ménage enquêtés des villages périurbains de Bouaké

Nom du quartier	Type d'habitat	Nombre de ménages	Nombre de chefs de ménage enquêtés
Allokokro	Habitats évolutifs	311	19
Angamblé-Konankro	Habitats évolutifs	327	20
Diahonou	Habitats évolutifs	349	21
Kotiakoffikro	Habitats évolutifs	2989	180
Bobo	Habitats évolutifs	297	18
Assèkro	Habitats évolutifs	375	23
Ouliénou	Habitats évolutifs	305	19
Kanhankro	Habitats évolutifs	287	18
Total		5240	318

Source : Enquêtes de terrain, 2026

Réalisation : K. N. Koffi, 2026

Le tableau 1 montre un total de 318 chefs de ménage inégalement répartis. Cette distribution repose sur le nombre de ménages et se présente comme suit : Allokokro (19), Agamblé-Konankro (20), Diahonou (21), Kotiakoffikro (180), Bobo (18), Assèkro (23), Ouliénou (19), et Kanhankro (18).

1.3. Outils de collecte et de traitement de données

Dans le cadre de cette étude, les logiciels Sphinx V² Plus et Excel 2013 ont servi au traitement statistique des données collectées. Le traitement cartographique a été possible grâce au logiciel ARGIS 10. 2. Quant aux questionnaires soumis aux chefs de ménage, ils ont été effectués par

le biais de l'application Kobotoolbox. Les levées GPS ont été réalisées, à l'aide de l'application Osmtracker. Les prises de vues ont été obtenues par l'usage de l'appareil photo numérique Kodak Pixpro FZ151.

2. Résultats

2.1. Les déterminants juridiques et institutionnels de la déficience de la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké

La mise en œuvre de la gestion du foncier dans les villages périurbains de Bouaké est minée par des cadres juridiques et institutionnels contraignants.

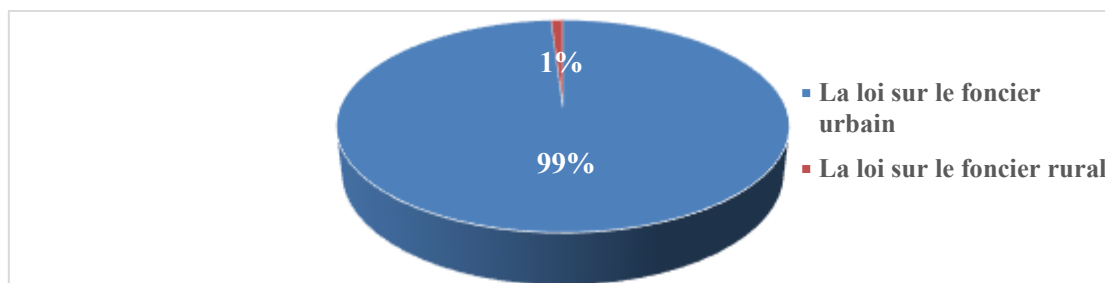
2.1.1. Un cadre juridique pluraliste et peu opérationnel : une source de déficience de la gestion foncière périurbaine

Les insuffisances du cadre juridique de la gestion foncière périurbaine se révèlent à travers l'incompréhension des lois foncières et la coexistence de droits fonciers.

- L'incompréhension des lois comme facteur de fragilisation de la gestion foncière

Les acteurs de la gestion du foncier périurbain sont régis par des lois foncières. La présence de celles-ci est illustrée par la figure 1.

Figure 1 : Evaluation de la présence des lois foncières selon les d'enquêtés dans le périurbain de Bouaké



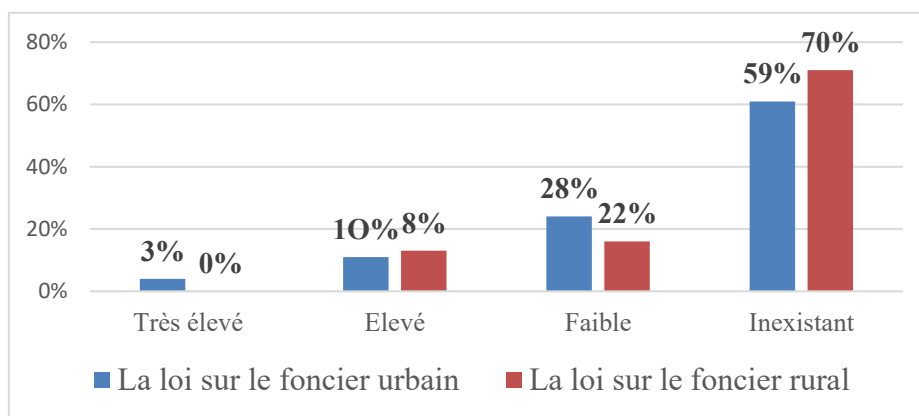
Source : Enquêtes personnelles, 2026

Réalisation : K. N. Koffi, 2026

La figure 1 révèle la présence de la loi sur les fonciers urbains et ruraux. La loi sur le foncier urbain enregistre une forte présence selon de 99% d'enquêtés contre 1% pour celle sur le foncier rural. La prédominance de la loi sur le foncier urbain s'explique par les mutations subies par le cadre juridique ivoirien de l'époque coloniale à 2013. À cet effet, l'ordonnance n° 2013-481 du 2 juillet 2013 fixant les règles de propriété des terrains urbains et son décret d'application n° 2013-482, stipulent que le titre de propriété est conféré par l'Arrêté de Concession définitive (ACD) en zone urbaine en Côte d'Ivoire. À la suite de cette ordonnance, les villages (Allokokro, Angamblé-Konankro, Diahonou, Kotiakoffikro, Bobo, Assèkro, Ouliénou et Kanhankro) sont régis par la loi sur le foncier urbain. Quant au faible taux de 1% de la présence de la loi sur le foncier rural, il se justifie par l'ignorance de sa zone d'intervention par des chefs de ménage.

Par ailleurs, ces lois foncières se distinguent par divers niveaux de compréhension. L'appréciation de leur niveau de compréhension est corroborée par la figure 2.

Figure 2 : Appréciation du niveau de compréhension des lois foncières selon les enquêtés dans le périurbain de Bouaké



Source : Enquêtes de terrain, 2026

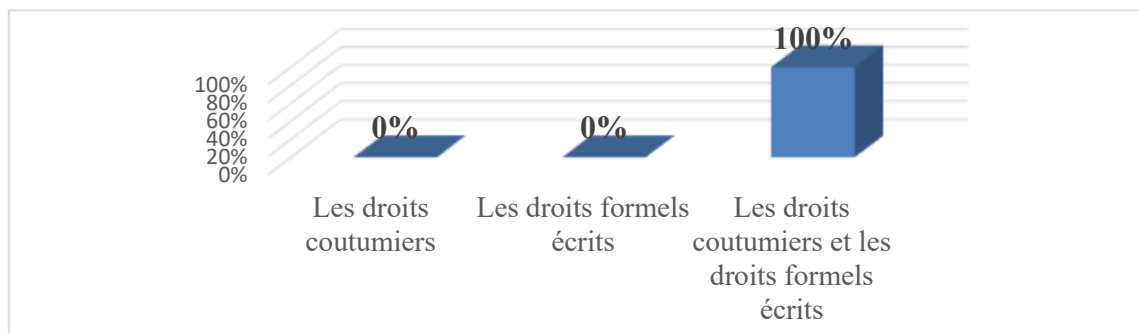
Réalisation : K.N. Koffi, 2026

La figure 2 montre une variation du niveau de compréhension de la loi sur le foncier urbain et celle sur le foncier rural. Le niveau d'incompréhension de ces lois est de 59 % pour la loi sur le foncier urbain et 70 % pour la loi sur le foncier rural. Par contre, le niveau de compréhension de ces lois est de 41 % pour la loi sur le foncier urbain (très élevé (3 %), élevé (10 %) et faible (28 %)) et 30 % pour la loi sur le foncier rural (élevé (8 %) et faible (22 %)). Ainsi, il ressort que les lois foncières appliquées sont incomprises par la majorité des chefs de ménage enquêtés. Cette incompréhension est justifiée par le 5^e Adjoint au Maire qui a confié que : « nous sommes peiné de constater que les communautés villageoises ne bénéficient pas de campagnes de sensibilisation sur les lois foncières ». En outre, cette incompréhension a été corroborée par les chefs des villages d'Allokokro et de Kanhankro : « nous avons besoin de formation pour comprendre les lois foncières appliquées sur nos terres, car nous ne sommes pas allés à l'école et le droit foncier est très difficile ». Par ailleurs, la gestion du foncier dans le périurbain repose sur des droits fonciers.

- La superposition des droits fonciers : une actrice d'insécurité juridique

La gestion foncière dans les villages périurbains est caractérisée par un système de droit foncier hybride. Celui-ci révèle la coexistence des droits coutumiers et des droits formels écrits. Comme en témoigne la figure 3.

Figure 3 : Evaluation de la présence des droits fonciers selon les enquêtés



Source : Enquêtes de terrain, 2026

Réalisation : K.N. Koffi, 2026

La figure 3 révèle la superposition des droits formels écrits et des droits coutumiers dans les villages périurbains. Cette coexistence est confirmée par 100 % des chefs de ménages de l'espace périurbain. Celle-ci illustre un système de droit foncier hybride. Les droits coutumiers reposent sur le principe de l'antériorité de l'occupation territoriale et de la légitimité lignagère, tandis que les droits formels écrits s'appuient sur les procédures administratives et judiciaires modernes. Par conséquent, les villages périurbains (Allokokro, Angamblé-Konankro, Diahonou, Kotiakoffikro, Bobo, Assékro, Ouliéno et Kanhankro) sont confrontés à l'imbrication des droits fonciers coutumiers et formels. Loin de constituer un mécanisme de complémentarité, cette coexistence favorise l'émergence de légitimités concurrentes dans l'accès et le contrôle des ressources foncières. Cette superposition persistante des droits fonciers est corroborée par le chef de Diahonou qui soutient : « nos droits coutumiers ont été reconnus dans le contentieux foncier qui nous opposait au village d'Adjéyaokro ; car nous avons bénéficié de la délivrance de la grosse par la Cour de cassation qui garantit nos droits de propriété privés ». Le périurbain de Bouaké apparaît donc comme un espace de transition juridique où coexistent plusieurs formes de légitimité foncière. Ainsi, le cadre juridique contraignant du foncier n'est pas sans influence sur le cadre institutionnel.

2.1.2. Un cadre institutionnel contraignant, un catalyseur de la gestion foncière inefficace dans le périurbain

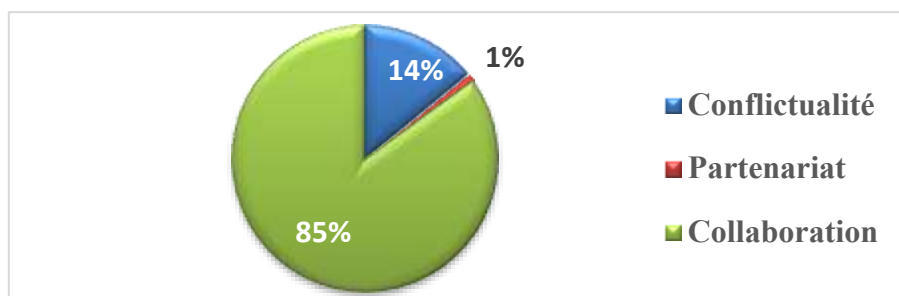
Une diversité de contraintes institutionnelles entraîne une régression de l'efficacité des mécanismes de la gestion foncière périurbaine. Ces dysfonctionnements se traduisent par une fragmentation de relations et la faible hiérarchie des acteurs fonciers dans le périurbain.

- La fragmentation de relations entre acteurs fonciers : un déterminant majeur de dysfonctionnement institutionnel

La politique foncière dans les villages périurbains est basée sur des relations multiples entre les acteurs. Ces relations se traduisent par des interdépendances entre les chefs de ménage et les

autres catégories d'acteurs. Cette fragmentation de relations se distingue par la collaboration, le partenariat et la conflictualité. C'est ce qu'atteste la figure 4.

Figure 4 : Répartition des relations entre les acteurs fonciers dans le périurbain



Source : Enquêtes de terrain, 2026

Réalisation : K.N. Koffi, 2026

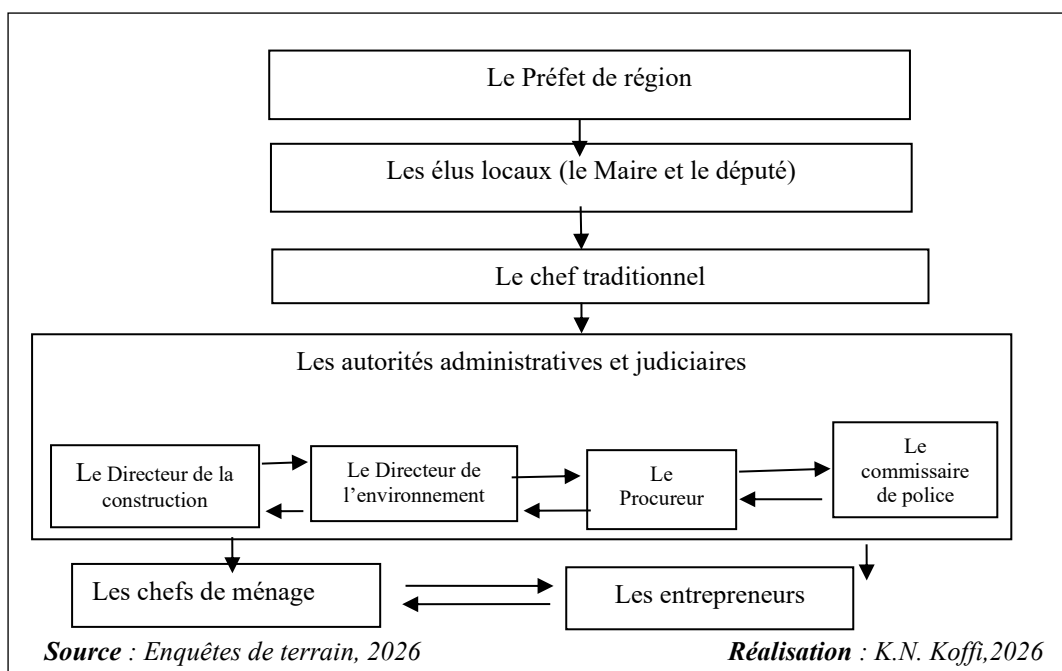
La figure 4 montre que la relation de collaboration constitue le principal mode d'interaction entre les acteurs de la chaîne foncière. En effet, 85 % des chefs de ménage collaborent avec les autorités administratives, politiques, coutumières et les entrepreneurs. Cette collaboration s'illustre dans les procédures de lotissement, d'immatriculation et de sécurisation foncière. Ceux-ci sollicitent l'expertise des géomètres agréés, des services techniques de l'urbanisme ainsi que du Conseil municipal. Toutefois, cette dynamique collaborative demeure fragile. Le partenariat ne représente que 1 % des réponses enregistrées. Cette faiblesse traduit la méfiance persistante des chefs de ménage à l'égard des procédures administratives modernes (l'établissement de l'arrêté de concession définitive (ACD)) et du titre foncier). C'est ce qu'a confirmé le Directeur de la construction et de l'urbanisme : « 85 % des chefs de ménage ne se rendent plus dans nos bureaux, après l'acquisition des Attestations de Droit d'Usage coutumier (ADU) ». Cette situation occasionne la régression de la sécurisation foncière durable.

Par ailleurs, la relation de conflictualité représente 14 % des interactions entre les acteurs fonciers. Ces tensions résultent des chevauchements de compétences ainsi que des divergences d'intérêts dans le contrôle des ressources foncières. Cette conflictualité est une source de déficience de la gestion foncière qui augure de la faiblesse de hiérarchie des acteurs fonciers.

- La faible hiérarchisation des acteurs comme une entrave à la régulation foncière périurbaine

Les procédures foncières révèlent une hiérarchisation apparente entre les autorités politico-, administratives, les chefs traditionnels, les entrepreneurs et les chefs de ménage. Cette hiérarchisation est traduite par la figure 5.

Figure 5 : Faiblesse de la hiérarchisation des acteurs fonciers du périurbain de Bouaké



La figure 5 révèle une gestion foncière périurbaine caractérisée par une faible hiérarchisation des acteurs institutionnels. Certes, les procédures administratives organisent les rapports entre les autorités administratives, politiques, les chefs traditionnels, les entrepreneurs et les chefs de ménage. Toutefois, cette hiérarchie demeure atténuée dans les pratiques foncières. Les réformes de l'ordonnance n°2013-481 du 2 juillet 2013 ont modifié les rapports de pouvoir dans la chaîne foncière. Désormais, le Préfet ne détient plus le monopole de la décision foncière. Il intervient davantage comme une instance de régulation et de validation administrative, à travers l'immatriculation foncière et le contentieux foncier. Cette redistribution des compétences a favorisé l'intervention simultanée des cinq catégories d'acteurs dans les procédures foncières. Le Maire, le Directeur de la construction et de l'Urbanisme, les autorités judiciaires, les notaires, les géomètres et les chefs traditionnels participent conjointement à la gestion des opérations foncières. Cependant, l'absence de mécanismes efficaces de coordination accentue les tensions institutionnelles. Les autorités municipales dénoncent l'approbation de projets de lotissement réalisés sans enquête de commodo et incommodo. Elles ont révélé que : « nous n'avons pas de pouvoir de coercition à l'égard du Directeur de la construction et d'urbanisme qui va au-delà de ses prérogatives ».

Quant aux autorités judiciaires, elles reprochent aux structures administratives leur implication dans le règlement des contentieux fonciers. Cette confusion des rôles entraîne une gestion foncière fragmentée et peu cohérente. Par ailleurs, plusieurs acteurs interviennent au-delà de leurs prérogatives officielles. Les démarcheurs se substituent aux notaires dans les transactions

foncières. De même, le Directeur de la Construction et de l'Urbanisme participe occasionnellement à la médiation des conflits fonciers.

En outre, les chefs traditionnels apparaissent marginalisés face aux propriétaires terriens et aux acteurs économiques. Bien qu'ils participent à la facilitation des opérations de lotissement, ils ne disposent d'aucun pouvoir coercitif réel pour empêcher les projets de lotissement et les pratiques spéculatives. Les chefs des villages (Allokokro, Angamblé-Konankro, Diahonou) ont confirmé que : « nous n'avons pas le pouvoir d'interdire un projet de lotissement initié par les propriétaires terriens. Mais, nous assurons la facilitation et la sécurisation de celui-ci ». Cette faiblesse de la hiérarchisation institutionnelle limite les capacités de contrôle et de régulation des autorités locales. Ainsi, celle-ci est à l'origine des manifestations de l'inefficacité de la politique foncière périurbaine.

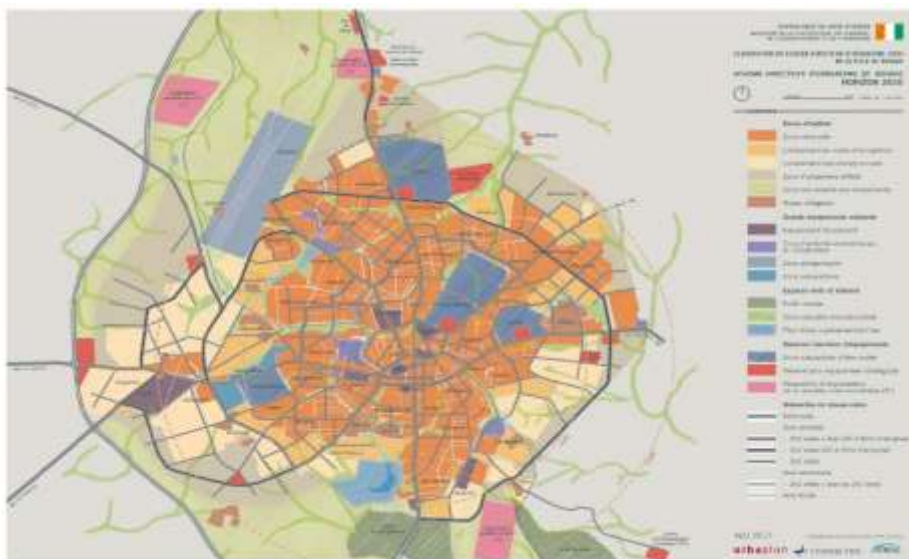
2.2. Une pluralité de manifestations de l'inefficacité de la politique foncière dans le périurbain

Les manifestations de l'inefficacité de la politique foncière périurbaine sont concrétisées par les difficultés de mise en œuvre des outils de régulation foncière. Dans les villages périurbains de Bouaké, une pluralité de dispositifs de planification a été instaurée, afin d'encadrer la dynamique périurbaine. Il s'agit notamment du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU), du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD), du Plan de Détail (PD), du Plan d'Occupation du Sol (POS) ainsi que des plans d'assemblage de lotissement.

2.2.1. L'inadaptation des outils de régulation foncière à l'extension urbaine à Bouaké

L'analyse diachronique de la planification urbaine montre que Bouaké a connu une succession de Schémas Directeurs d'Urbanisme. Le premier SDU remonte à 1914 et concernait l'espace habité de la ville coloniale. Ensuite, des révisions ont été réalisées en 1983, 1998, 2014 et 2017, afin d'adapter la politique urbaine aux nouvelles réalités démographiques et spatiales. Cette succession de documents traduit la volonté des pouvoirs publics d'encadrer l'extension urbaine et d'assurer une organisation spatiale rationnelle. Cette option organisationnelle des autorités politico-administratives se matérialise par le SDU de 2017, à travers la carte 2.

Carte 2 : Schéma directeur d'urbanisme de la ville de Bouaké en 2017

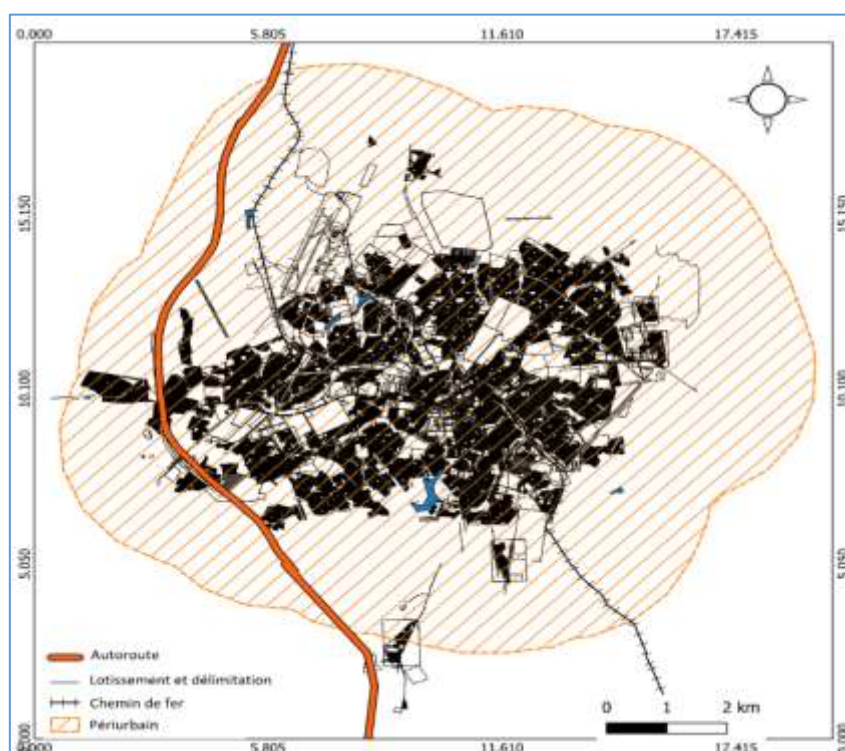


Source : SDU, 2017

La carte 2 illustre le SDU de 2017, élaboré par le cabinet URBAPLAN-TRANSITEC-IOA, qui vise à structurer la croissance urbaine de Bouaké à l'horizon 2030. Celui-ci constitue le dernier en vigueur. Cette carte révèle une prédominance des zones d'habitat, réparties au centre et en périphérie, afin de répondre à une croissance démographique. Ces espaces résidentiels s'accompagnent de lotissements en cours d'occupation, témoignant d'une urbanisation accélérée. La ville est plus portée sur une orientation économique et industrielle avec des infrastructures localisées en périphérie, à proximité des principaux axes routiers. De plus, elle montre une ceinture verte composée d'espaces naturels et de forêts classées, essentielle pour préserver l'environnement face à l'extension urbaine. Enfin, des réserves foncières assurent l'anticipation des besoins futurs en logements, infrastructures et activités économiques.

Cependant, après huit années d'adoption, le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Bouaké de 2017 est déjà dépassé par la dynamique urbaine, en raison de l'urbanisation rapide et de la pression foncière. Cette situation est illustrée par le plan d'assemblage des lotissements de la ville réalisé en 2021, représenté par la carte 3.

Carte 3 : Plan d'assemblage des lotissements réalisés dans la ville de Bouaké en 2021



Source : SDU Bouaké, 2017

Réalisation : K. N. Koffi, 2026

La carte 3 présente le plan d'assemblage des lotissements réalisés dans la ville de Bouaké en 2021. Elle met en évidence une progression des opérations de lotissement au-delà des limites fixées par le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU). Cette multiplication des lotissements compromet ainsi sa pertinence ; car il a été mis en œuvre pour encadrer le développement urbain à l'horizon 2030. Ainsi, l'extension périphérique progresse plus que les capacités institutionnelles de planification et de contrôle. De ce fait, les instruments de régulation deviennent inefficaces face à l'intensification de la pression foncière. Cette inadéquation traduit un décalage entre la temporalité administrative des politiques urbaines et la rapidité des mutations territoriales observées dans les villages périurbains.

Par ailleurs, la forte croissance démographique et l'attractivité économique de Bouaké accentuent la demande en terrains constructibles. Cette situation favorise la réduction progressive des réserves foncières. En conséquence, les espaces agricoles, forestiers et les zones inondables connaissent des occupations irrégulières. Comme en témoignent les villages périphériques d'Assékro et d'Angamblé-Konankro, à travers la planche photographique 1.

Photographique 1 : Occupations irrégulières à Assèkro et Angamblé-Konankro

Photo 1. a : Squattage de la périphérie de la forêt sacrée d'Assèkro par les constructions



Photo 1. b : Occupation illégale en bordure du barrage d'Angamblé-



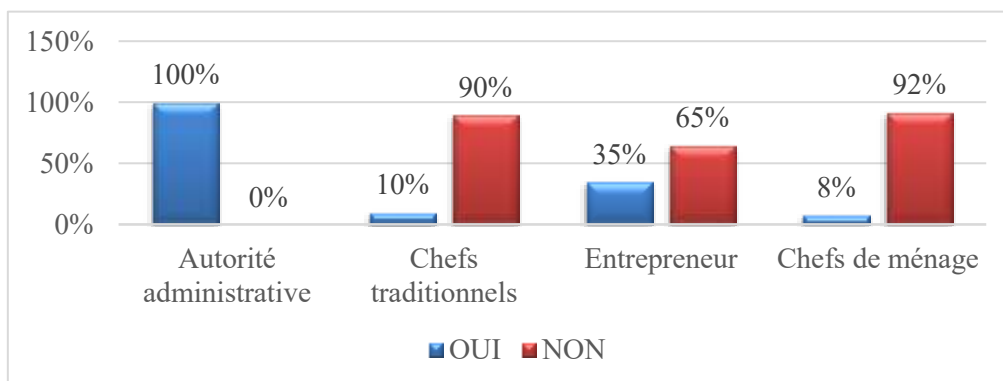
Prise de vue : K. N. Koffi, 2026

La planche photographique 1 révèle le squattage de la périphérie de la forêt sacrée d'Assèkro, ainsi que l'occupation illégale de la bordure du barrage d'Angamblé-Konankro. Cette situation favorisée par le laxisme des autorités politico-administratives compromet la cohérence du développement périurbain.

- Les défaillances institutionnelles dans l'application des instruments de régulation foncière périurbaine

L'inefficacité des outils de régulation foncière résulte des difficultés liées à leur mise en œuvre institutionnelle. Bien que contraignant pour l'administration, ils demeurent méconnus des autres catégories d'acteurs fonciers. Cette méconnaissance est observée à travers la figure 6.

Figure 6 : Répartition de la connaissance des outils de régulation foncière à Bouaké



Source : Enquêtes de terrain, 2026

Réalisation : K.N. Koffi, 2026

La figure 6 montre la connaissance des outils de régulation foncière selon les catégories d'acteurs fonciers. Elle révèle la pleine connaissance des outils par les autorités administratives

avec un taux de 100 %. A contrario, une méconnaissance de ceux-ci est observée au niveau des autres acteurs fonciers. Ainsi, seulement 35 % des entrepreneurs en ont connaissance contre 65 % de méconnaissance. Les chefs de ménage et chefs traditionnels attestent un taux élevé de méconnaissance, soit respectivement 92 % et 90 % selon les enquêtés. Cette faible appropriation sociale des documents d'urbanisme résulte de l'absence de vulgarisation et de sensibilisation des acteurs économiques et des populations locales. Dès lors, les prescriptions réglementaires ne sont ni comprises ni respectées dans les villages périurbains.

De plus, les enquêtes de terrain révèlent une insuffisance du contrôle administratif dans l'application des règles d'urbanisme. Le laxisme politico-administratif favorise la violation des servitudes d'urbanisme. À cet effet, 95 % des chefs de villages ont confirmé que : « nous reprochons aux autorités politiques et administratives leur laxisme au niveau de l'installation des chefs de ménage dans les zones non aedificandi ». Ainsi, l'inefficacité de la politique foncière périurbaine constitue la résultante d'une double défaillance. Elle s'observe d'une part, par l'inadaptation des instruments de régulation aux mutations spatiales et, d'autre part, par les insuffisances institutionnelles compromettant leur application effective sur le terrain.

3. Discussion

3.1. Les déterminants juridiques et institutionnels de la déficience de la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké

Cette étude a eu pour objectif de faire un diagnostic de la gestion foncière dans l'espace périurbain de Bouaké. Les résultats obtenus mettent en exergue les facteurs juridico-institutionnels de la déficience de celle-ci dans les villages périurbains. Ceux-ci démontrent une prédominance de la loi sur le foncier urbain, reconnue par 99 % des enquêtés. Cette mutation juridique traduit l'intégration progressive des espaces villageois au tissu urbain. Cette observation rejoint les travaux de S. Diabagaté et K. P. Konan, (2021 : 131) qui soulignent que : « le développement spatial et les nouveaux lotissements absorbent les villages périurbains de Bouaké, et soumettent leurs terres au régime foncier urbain ». Dans la même veine, K. R. Oura et *al.* (2020 : 86) montrent que : « la croissance spatiale de Yamoussoukro, a entraîné une recomposition accélérée des régimes fonciers coutumiers sous la pression de l'urbanisation ». Cependant, les résultats de l'étude démontrent un déphasage observé entre l'application des textes fonciers et leur niveau d'appropriation par les populations. Les taux élevés d'incompréhension des lois foncières, atteignant 59 % pour le foncier urbain et 70 % pour le foncier rural, illustrent une faiblesse structurelle des mécanismes de vulgarisation juridique. Cette situation témoigne des insuffisances d'une réforme foncière essentiellement normative, dont l'efficacité est

compromise par la déficience des actions de sensibilisation et de formation. A cet égard, N. B. Assi-Kaudjhis et A. R. Gnankouen, (2021 : 264), soutiennent que : « l'insuffisance de la diffusion des politiques d'aménagement urbain auprès des populations entraîne une faible appropriation sociale des normes modernes dans les villes ivoiriennes ».

Par ailleurs, la coexistence des droits coutumiers et des droits formels met en évidence la persistance d'un pluralisme juridique. Celui-ci se traduit par la superposition des droits coutumiers et des droits formels écrits, reconnue par 100 % des enquêtés. Celle-ci révèle ainsi l'existence de légitimités concurrentes dans l'accès et le contrôle du foncier. Loin de produire une complémentarité entre les systèmes normatifs, cette coexistence entraîne une insécurité juridique et favorise l'émergence de conflits. Ces observations sont corroborées par K. N. Koffi et N. K. M. Yoman (2020 :183), qui démontrent que : « la coexistence des droits fonciers coutumiers et modernes dans le périurbain de Bouaké génère des conflits de légitimité territoriale récurrents entre acteurs institutionnels et autorités coutumières ».

En outre, les résultats attestent que la gestion foncière périurbaine repose sur une fragmentation de relations entre les acteurs fonciers. Certes, les relations de collaboration dominent (85 %). Mais, celles-ci demeurent fragiles, du fait de la faiblesse des partenariats institutionnels (1 %) et de la persistance des conflits (14 %). Cette situation illustre la mise en œuvre d'une gestion foncière inefficace. A cet effet, K. N. Koffi (2022 :190) confirme que : « la gouvernance foncière périurbaine à Bouaké souffre d'une faible synergie entre acteurs publics et autorités coutumières ; ce qui fragilise les mécanismes de sécurisation foncière ».

De surcroît, la faiblesse de la hiérarchisation des acteurs institutionnels engendre une fragmentation des compétences administratives. L'intervention simultanée des acteurs fonciers occasionne le chevauchement de prérogatives. Cette réalité est étayée par N.B. Assi-Kaudjhis (2016 :36) qui justifie que : « l'absence de coordination institutionnelle constitue un obstacle à la régulation foncière et au développement des communes ivoiriennes ».

3.2. Une pluralité de manifestations de l'inefficacité de la politique foncière périurbaine

Les résultats de l'étude démontrent que les insuffisances juridico-institutionnelles identifiées se concrétisent par l'inefficacité croissante de la politique foncière dans le périurbain. Cette inefficacité se manifeste à travers les limites des outils de régulation foncière et les difficultés liées à leur mise en œuvre. L'analyse diachronique des outils de régulation foncière atteste les efforts continus déployés par les pouvoirs publics pour encadrer la croissance urbaine. La

succession de Schémas Directeurs d'Urbanisme (1914, 1983, 1998, 2014 et 2017) traduit une volonté institutionnelle d'adapter l'aménagement urbain aux mutations démographiques et spatiales. Cette observation est en phase avec celle de K.R. Oura (2022 : 612), qui notifie que : « les documents de planification urbaine constituent des instruments de maîtrise de la croissance spatiale des villes ivoiriennes, mais leur efficacité dépend de leur capacité à anticiper les dynamiques urbaines ».

Toutefois, les résultats montrent que le Schéma Directeur d'Urbanisme de 2017 est en déphasage avec les réalités territoriales observées. L'extension des lotissements au-delà des limites prévues par celui-ci révèle une incapacité des instruments de planification à encadrer la dynamique foncière périurbaine. De ce fait, B. A. Diallo *et al.* (2022 :121) observent que : « le développement urbain ne respecte aucun espace libre, les zones à risque étant de plus en plus disputées pour les établissements humains, témoignant ainsi de l'incapacité des documents de planification à anticiper et encadrer la dynamique urbaine réelle ». Cette situation illustre le décalage entre les mutations territoriales et la temporalité administrative des politiques d'aménagement. Cette inadéquation est aggravée par la pression démographique et l'attractivité économique de Bouaké, qui stimulent la demande en terrains constructibles. Dès lors, les réserves foncières subissent une pression, favorisant l'occupation progressive des espaces agricoles, des zones forestières et des secteurs non aedificandi. Ce constat est confirmé par B. A. Diallo *et al.* (2020 : 62), qui montrent qu' : « une urbanisation rapide et incontrôlée débouchant sur une dilatation spatiale empiète sur les franges urbaines, désormais converties en surfaces imperméables, au détriment des terres agricoles et du couvert végétal ». Cette assertion rejoint les travaux de R. O. Muchelo *et al.* (2024 : 1), qui attestent : « la consommation accélérée des réserves foncières agricoles périurbaines sous la pression de l'expansion urbaine à Kampala. La superficie agricole a régressé de 48,02 % en 1989 à 16,69 % en 2015 et 66,7 % de la croissance urbaine a empiété sur des terres agricoles ».

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké reste marquée par des insuffisances structurelles qui limitent l'efficacité de la régulation foncière périurbaine. L'approche diachronique révèle que les réformes foncières engagées depuis l'indépendance n'ont pas permis l'atténuation durable des contradictions entre les normes coutumières et les dispositifs juridiques modernes. Cette dualité normative entraîne des conflits fonciers et favorise la prolifération des occupations irrégulières dans les villages périurbains de Bouaké. Par ailleurs, l'accélération de l'urbanisation et la pression spéculative suscitent la

fragilisation des outils de régulation foncière. Ceux-ci deviennent de plus en plus inadaptés aux réalités territoriales actuelles. Les disparités observées entre les villages périurbains illustrent les dynamiques spatiales différenciées liées aux niveaux d'intégration urbaine et aux pratiques locales de gestion foncière. Au demeurant, une gestion foncière durable ne nécessiterait-elle pas un renforcement des capacités institutionnelles, une actualisation des instruments d'aménagement et une participation accrue des acteurs locaux dans les processus décisionnels.

Références bibliographiques

ADOMON Abodou Athanase, 2015, *Bilan de la politique de décentralisation en côte d'ivoire : Cas des communes d'Alépé, de Taabo et de Yopougon*, Thèse de doctorat, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, 343 p.

ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, 2016, *Redynamisation du processus de décentralisation en Côte d'Ivoire et développement local dans la commune de Bouaké, le Département de Gagnoa et le District de Yamoussoukro*, Thèse unique de Doctorat en géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 404 p.

ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, GNANKOUEN Anicet Renaud, 2021, « Autoproduction de logements et aménagement de l'espace urbain à Bongouanou (Côte d'Ivoire) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, N°10, p. 260-276.

BAMBA Kouadio Tidiane, 2025, *Étalement urbain et préservation de la biodiversité dans la ville de Bouaké*, Mémoire de Master, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 165 p.

BOHOUSSOU André Olivier, 2008, *Gestion foncière et discipline urbanistique en Côte d'Ivoire : apports et limites du permis de construire*, Maîtrise de recherche en Géographie, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, 108 p.

DIABAGATE Souleymane, KONAN Kouamé Pascal, 2021, « Gestion des ordures ménagères dans la ville de Bouaké, source d'inégalité socio-spatiale et environnementale », *Revue Espace Territoire Société et Santé*, Vol. 1, No 2, p. 126-142.

DIALLO Boubacar Amadou, DIARRA Balla, TOURE Moussa, CISSE Djibrilla Alhadji et DOUMBIA Bougadari, 2020, « Étalement urbain à Bamako : facteurs explicatifs et implications », *Afrique Science*, Vol. 6, N°17, p. 58-75.

DIALLO Boubacar Amadou, Touré Moussa et DEMBELE N'dji Dit Jacques, 2022, « Urbanisation des zones inondables : le cas du District de Bamako », *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, N° 56, p. 105-126.

GNANKOUEN Anicet Renaud, 2021, *Dynamique urbaine, aménagement foncier et cadre de vie dans les villes de la région du Moronou (Est Côte d'Ivoire)*, Thèse unique de Doctorat en géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 407 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 1975, *Recensement général de la population et de l'habitat de Côte d'Ivoire*, Abidjan, 97 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 2021, *Recensement général de la population et de l'habitat 2021*, Abidjan, 37 p.

KOFFI Konan Norbert, 2020, *Gouvernance foncière dans les villages communaux de Bouaké*, Thèse de Doctorat de géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 418 p.

KOFFI Konan Norbert, 2022, « La problématique de l'accès au foncier dans l'espace périurbain de Bouaké (Côte d'Ivoire) », *Le Journal des Sciences Sociales*, N°23, p. 186-198.

KOFFI Konan Norbert, YOMAN N'Goh Koffi Michael, 2020, « Gouvernance foncière et développement durable dans le périurbain de Bouaké », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro spécial, Janvier 2020, p. 177-190.

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME, 2014, *Schéma directeur d'urbanisme Bouaké 2030 — Phase 1 : Diagnostic stratégique*, Urbaplan-Transitec-IOA, Abidjan, 202 p.

MUCHELO Ronald, BISHOP Thomas, UGBAJE Sabastine et AKPA Stephen, 2024, « Patterns of Urban Sprawl and Agricultural Land Loss in Sub-Saharan Africa : The Cases of the Ugandan Cities of Kampala and Mbarara », *Land*, Vol. 13, N° 7, 23 p.

OURA Kouadio Raphaël, 2012 « Extension urbaine et protection naturelle : La difficile expérience d'Abidjan », *Vertigo, revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 12, N° 2, 25 p.

OURA Kouadio Raphaël, 2020, « Urbanisation, enjeux fonciers et fragilisation de la cohésion sociale dans le périurbain de Bouaké », *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, N°41/42, p. 1-20.

OURA Kouadio Raphaël, 2022, « Conflits fonciers autour d'anciens sites de villages déplacés de Béoumi : accaparement de terre ou faiblesse de la politique foncière post-AVB ? », *African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences*, Vol. 5, N°3, p. 608-620.

OURA Kouadio Raphaël, ZAMBLE Jean-Marie N'da Koffi, ZAMBLÉ N'da Amani Siméon, 2020, « Géo-gouvernance des conflits fonciers périurbains de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) », *African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences*, Vol. 3, N°2, p. 80-95.